

## Fiche 21 Les rythmes scolaires

**Raisons :** Les écoliers français connaissent des journées + longues et chargées que la plupart des autres élèves dans le monde. → Nouvelle organisation a été mise en place dans le 1er degré à partir de la rentrée 2013, voire de la rentrée 2014 (sous réserve de dérogation). Le temps scolaire est désormais organisé autour d'une semaine de 24 h d'enseignement réparties sur 9 demi-journées afin d'alléger la journée d'enseignement.

Des temps d'enseignement mieux répartis dans la semaine permettent de mieux apprendre et favorisent ainsi la réussite. Vise à mieux respecter les besoins et les rythmes d'apprentissages, de repos des enfants avec une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine : les enseignements ont lieu quand la concentration des élèves est la plus grande.

**Premier bilan :** Afin de tracer un premier bilan des apports pédagogiques des nouveaux horaires, huit séminaires inter académiques ont été organisés à travers la France en 2014. Globalement : ces rencontres constatent les bonnes pratiques dans les classes et montrent la façon dont les nouveaux rythmes améliorent les apprentissages.

**Bénéfices :** L'apprentissage est un processus qui comporte différentes phases telles que la découverte, la compréhension, la conceptualisation, la mémorisation, l'automatisation, le transfert. Il est important de placer les apprentissages fondamentaux aux moments où l'attention des élèves est maximale. → Le matin avant 11h et l'après-midi à partir de 15h et alternance de séances longues et courtes, conduira à une meilleure efficacité. Les 5 matinées retrouvées constituent un élément moteur de cette dynamique grâce à la régularité.

### **- alternance entre les divers types d'activités et variation des modalités de travail**

La matinée supplémentaire donne ainsi davantage de souplesse et de possibilités de choix d'organisation et d'accompagnement des apprentissages. Le but est d'équilibrer la journée des enfants en respectant leur rythme biologique et leur développement, tout en permettant le bon déroulement des activités et en facilitant leur articulation; la réflexion est recentrée sur l'optimisation des apprentissages.

**- Mise en place d'un projet éducatif global pour l'enfant.** La collaboration entre l'EN et les communes favorise la conception et la conduite d'une action éducatrice prenant en compte le temps de l'enfant dans sa globalité. L'enfant qui apprend se trouve à nouveau place au centre d'une réflexion collective rassemblant enseignants, élus locaux, parents d'élèves, associations.

**Mise en place de la réforme** Réforme des rythmes scolaires a été mise en place par l'entrée en vigueur au début de l'année scolaire 2013-2014 du décret proposé par Peillon; toutefois, jusqu'au 31 mars 2013, les communes ont pu demander au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) le report à l'année scolaire 2014-2015.

**Débat autour de la mise en place des rythmes scolaires :** La réforme est parfois bien acceptée par les parents d'élèves et les acteurs de la communauté éducative, parfois décriée. On constate également des inégalités dans son application. Le fait est qu'il réside une inégalité de moyens selon les municipalités afin de mettre en place les activités périscolaires y est réellement pour beaucoup.

**Nouveaux rythmes scolaires :** En 2017, le président de la République, Emmanuel Macron à travers un «décret sur la liberté des communes», donne la possibilité d'aménager ou de quitter le cadre de la réforme de Vincent Peillon. Ainsi, de nombreuses municipalités reviennent à un rythme scolaire à 4 jours, à l'exception de certaines communes, dont les moyens consacrés à l'éducation peuvent être très importants (exemple : Paris).

